

COMMUNE DE TIGNES - SAVOIE  
B.P. 50 - 73321 TIGNES Cedex  
Tél : 04.79.40.06.40 - Fax : 04.79.06.35.46

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2022

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique et en visioconférence, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents :

M. Olivier DUCH, Mme Capucine FAVRE, M. Hubert DIDIERLAURENT, adjoints,

M. Jean-Sébastien SIMON, conseiller délégué,

Mme Clarisse BOULICAUD, M. Stéphane DURAND, M. Martial DEBUT, Mme Julie FAVEDE, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Céline MARRO, conseillère municipale, représentée par M. Olivier DUCH,  
M. Franck MALESCOUR, conseiller municipal, représenté par M. Martial DEBUT,  
M. Sébastien HUCK, conseiller municipal, représenté par M. Olivier DUCH,  
Mme Frédérique JULIEN, conseillère municipale, représentée par Mme Capucine FAVRE,  
M. Thomas HERY, conseiller municipal, représenté par M. Jean-Sébastien SIMON,  
Mme Justine FRAISSARD, conseillère municipale, représentée par Clarisse BOULICAUD,  
Mme Stéphanie GUALANDI, conseillère municipale, représentée par Mme Capucine FAVRE,  
Mme Odile PRIORE, conseillère municipale, représentée par M. Martial DEBUT.

Absents :

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée,  
M. Douglas FAVRE, conseiller municipal.

M. Stéphane DURAND est élu secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 23 juin 2022 - Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 9 – Nombre de votants : 17

\* \* \* \* \*

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

\* \* \* \* \*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

\* \* \* \* \*

D2022-05-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 mai 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du 11 mai 2022.

D2022-05-02 Vacances de poste du 5ème adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Déclare la vacance du poste de cinquième adjoint.

D2021-05-03 Élection du président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Décide de procéder au vote à main levée,

ARTICLE 2 : Nomme Mme Clarisse BOULICAUD en qualité de Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2021.

A. Budget Principal de la Commune :

D2022-05-04 Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, et dont les écritures sont concordantes à celles du compte administratif.

D2022-05-05 Approbation du compte administratif 2021 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :  
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2021 du budget principal comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	22 495 540,21 €	20 091 185,03 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		4 303 146,24 €
	Résultat total	1 898 791,06 €	

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	6 546 274,62 €	10 640 989,25 €
	Résultats antérieurs reportés (001)		329 876,17 €
	Résultat total	4 424 590,80 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement	3 300 914,07 €	1 021 924,00 €
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR)		4 044 391,79 €	

*ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.*

D2022-05-06 Affectation définitive du résultat – Budget Principal

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2021 du budget principal sont conformes.*

*ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 et les montants inscrits au budget primitif 2022 comme suit :*

- *Excédent reporté en recettes de fonctionnement au 002 : 1 898 791,06 €*
- *Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 4 424 590,80 €*

**B. Budget annexe « Eau et Assainissement » :**

D2022-05-07 Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe « Eau et Assainissement »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Eau et assainissement » dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, ci annexé, et dont les écritures sont concordantes à celles du compte administratif.*

D2022-05-08 Approbation du compte administratif 2021 - Budget annexe « Eau et Assainissement »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :*

*Serge REVIAL ne prend pas part au vote*

*ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2021 du budget annexe « Eau et assainissement » conformément au document annexé à la présente délibération comme suit :*

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 577 536,13 €	2 361 059,74 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		
	Résultat total	783 523,61 €	

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	11 040 822,82 €	12 151 313,89 €
	Résultats antérieurs reportés (001)		1 917 043,18 €
	Résultat total	3 027 534,25 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement	504 560,30 €	41 466,66 €
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR)		3 347 964,22 €	

*ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.*

---

D2022-05-09 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Eau et Assainissement »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes.*

*ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 et les montants inscrits au budget primitif 2022 comme suit :*

- *Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 3 027 534,25 €*
  - *Excédent reporté en recettes de fonctionnement au 002 : 778 023,61 €*
  - *Affectation en réserves au 1064 en investissement : 5 500 €*
- 

C. Budget annexe « Parcs de Stationnement » :

D2022-05-10 Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe « Parcs de Stationnement »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Parcs de Stationnement » dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, ci-annexé, et dont les écritures sont concordantes à celles du compte administratif.*

---

D2022-05-11 Approbation du compte administratif 2021 - Budget annexe « Parcs de Stationnement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :  
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe « Parcs de Stationnement » comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	2 651 747,62 €	2 651 747,62 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		
	Résultat total	0,00 €	
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 502 375,80 €	1 579 348,23 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	577 562,84 €	
	Résultat total	-500 590,41 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement	22 364,85 €	522 955,26 €
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR)		0,00 €	

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2022-05-12 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Parcs de Stationnement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe « Parcs de stationnement » sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 et l'inscription des montants au budget primitif 2022 comme suit :

- Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 500 590,41 €

D. Budget annexe « Lagon » :

D2022-05-13 Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Lagon » dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, ci-annexé, et dont les écritures sont concordantes à celles du compte administratif.

D2022-05-14 Approbation du compte administratif 2021 - Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2021 du budget annexe « Lagon » comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 775 468,36 €	1 775 468,36 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		
	Résultat total	0,00 €	
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	517 643,08 €	617 468,40 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	86 608,52 €	
	Résultat total	13 216,80 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement	42 933,85 €	29 717,05 €
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR)		0,00 €	

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

---

D2022-05-15 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 et les montants inscrits au budget primitif 2022 comme suit :

- Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 13 216,80 €.
- 

E. Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes » :

D2022-05-16 Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (14 voix pour) :  
3 abstentions : Franck MALESCOUR, Odile PRIORE et Martial DEBUT

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, et dont les écritures sont concordantes à celles du compte administratif.

---

D2022-05-17 Approbation du compte administratif 2021 - Budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (13 voix pour) :  
3 abstentions : Franck MALESCOUR, Odile PRIORE et Martial DEBUT  
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE UNIQUE : Adopte le compte administratif 2021 du budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	2 129 214,25 €	2 413 453,28 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		
	Résultat total	284 239,03 €	
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	0,00 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (001)		70 027,80 €
	Résultat total	70 027,80 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement		
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR)		354 266,83 €	

D2022-05-18 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (14 voix pour) :  
3 abstentions : Franck MALESCOUR, Odile PRIORE et Martial DEBUT

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes.

ARTICLE 2 : Affecte les résultats définitifs comme suit :

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement au 002 : 284 239,03 €
- Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 70 027,80 €

ARTICLE 3 : Dit que les montants inscrits au budget primitif 2022 au titre de la reprise anticipée des résultats seront régularisés par décision modificative.

- F. Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » :  
D2022-05-19 Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

*ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, et dont les écritures sont concordantes à celles du compte administratif.*

D2022-05-20 Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :  
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

*ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2021 du budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » comme suit :*

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	2 382 444,52 €	2 702 977,75 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		
	Résultat total	320 533,23 €	
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	852 544,90 €	570 725,49 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	235 708,10 €	
	Résultat total	-517 527,51 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement	166 072,80 €	683 600,31 €
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR)		320 533,23 €	

*ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.*

D2022-05-21 Affectation définitive du résultat – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

*ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes.*

*ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 et l'inscription des montants au budget primitif 2022 comme suit :*

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement au 002 : 320 533,23 €



- *Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 517 527,51 €*
- 

G. Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » :

D2022-05-22 Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, et dont les écritures sont concordantes à celles du compte administratif.*

---

D2022-05-23 Approbation du compte administratif 2021 - Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :*

*Serge REVIAL ne prend pas part au vote*

*ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2021 du budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » comme suit :*

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	427 857 €	
	Résultats antérieurs reportés (002)		
	Résultat total	- 427 857 €	
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021		
	Résultats antérieurs reportés (001)		6 400 €
	Résultat total	6 400 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement		
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR)		- 421 457 €	

*ARTICLE 2 : Précise que les résultats 2021 seront repris au sein du budget principal de la Commune lors de la clôture du budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » qui interviendra au plus tard au 31/12/2022.*

---

D2022-05-24 Décision modificative n°1 Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Adopte la décision modificative n°1 du Budget Principal 2022 de la Commune selon le document annexé.

L'équilibre de la Décision modificative s'établit comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	109 800,00	174 800,00	0,00	65 000,00
SOLDE	65 000,00		65 000,00	
INVESTISSEMENT	109 800,00	0,00	109 800,00	0,00
SOLDE	-109 800,00		-109 800,00	
TOTAL GENERAL	-44 800,00		-44 800,00	

D2022-05-25 Décision modificative n°2 Budget Annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Adopte la décision modificative n°2 du Budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » selon le document annexé.

L'équilibre de la Décision modificative s'établit comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT			0,97	0,97
SOLDE	0,00		0,00	
INVESTISSEMENT	0,20	0,00	0,20	0,00
SOLDE	-0,20		-0,20	
TOTAL GENERAL	-0,20		-0,20	

D2022-05-26 Décision modificative n°2 Budget Annexe « Parcs de stationnement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Adopte la décision modificative n°2 du Budget annexe « Parcs de stationnement » selon le document annexé.

*L'équilibre de la Décision modificative s'établit comme suit :*

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	50 045,00	50 045,00	0,00	
SOLDE	0,00		0,00	
INVESTISSEMENT	0,00	0,00		
SOLDE	0,00		0,00	
TOTAL GENERAL	0,00		0,00	

D2022-05-27 Décision modificative n°1 Budget Annexe « Eau et Assainissement »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE UNIQUE : Adopte la décision modificative n°1 du Budget annexe Eau et Assainissement selon le document annexé.*

*L'équilibre de la Décision modificative s'établit comme suit :*

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	0,00		0,00	
SOLDE	0,00		0,00	
INVESTISSEMENT	0,00	49 250,00		49 250,00
SOLDE	49 250,00		49 250,00	
TOTAL GENERAL	49 250,00		49 250,00	

D2022-05-28 Signature du protocole de fin de contrat des régies intéressées (Lagon, Sports Loisirs Culture et Centrale de réservation) et de la reprise en affermage de l'ensemble des activités touristiques par la SAGEST Tignes Développement

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à signer, avec la SAGEST Tignes Développement, le protocole, ci-annexé, de fin de contrats de régies intéressées (Lagon, Sports Loisirs et Culture et Centrale de réservation) et de reprise en affermage de l'ensemble des activités touristiques.*

D2022-05-29 Désignation de trois membres représentant la Commune au sein de la Commission de suivi du contrat de Concession de type Délégation de service public pour la gestion des services touristiques (office de tourisme, exploitation d'installations touristiques et de loisirs, commercialisation de prestations de services touristiques)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Décide de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres élus au sein du Conseil Municipal.*

*ARTICLE 2 : Elit les trois élus suivants en tant que représentants du Délégrant au sein de la commission de suivi prévue à l'article 20.2 du contrat de délégation de service public pour la*

gestion des services touristiques conclu le 16 mai 2022 entre la Commune de Tignes et la SAGEST Tignes Développement :

- Mme Capucine FAVRE
- Mme Clarisse BOULICAUD
- M. Thomas HERY

D2022-05-30 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Modifie le tableau des effectifs comme exposé ci-dessous :

- *Création de postes permanents en lien avec les besoins des services afin de mener à bien les missions confiées :*
  - *Service Education Enfance Jeunesse : création d'un poste d'adjoint d'animation aux fonctions d'animateur afin de pérenniser les compétences et l'équipe,*
  - *Centre Technique Municipal :*
    - *Création d'un poste d'adjoint technique aux fonctions d'agent technique (voirie, propreté, espace vert, OM...) afin de renforcer l'équipe permanente et de garantir une qualité de service annuelle.*
    - *Création de 2 postes d'agent de maîtrise permettant aux agents promouvables par le biais de la promotion interne d'exercer les fonctions de responsable de proximité et de mettre en adéquation les fonctions préalablement exercées avec le grade détenu.*

Filière	Pôle/Service	Libellé d'emploi	Création de postes	Support de poste	Date d'effet	Grade	Quotité de temps de travail
Animation	SEEJ	Animateur	1	Vacance de poste	01/09/2022	Adjoint d'animation	Temps complet
Technique	CTM	Agent technique	1	Vacance de poste	Date de transmission au contrôle de légalité	Adjoint technique	Temps complet
Technique	CTM	Responsable de proximité	2	Promotion interne	Date de transmission au contrôle de légalité	Agent de maîtrise	Temps complet

- Ajustement de grades – réussite à concours

*Les agents communaux ont la possibilité de progresser par la voie des concours et ainsi d'évoluer au sein de la collectivité en termes de fonctions et de responsabilités. Afin de mettre en adéquation les grades et les fonctions en lien avec les emplois exercés, il est proposé de modifier les grades des postes suivants pour :*

- *Ajuster le grade d'adjoint administratif au grade de rédacteur afin d'assurer les fonctions de responsable des autorisations du droit des sols,*
- *Ajuster le grade de rédacteur principal de 1ère classe au grade d'attaché afin d'assurer les fonctions de chargée du développement durable.*

Filière	Pôle/Service	Libellé d'emploi	Nbre de poste	Grade initial	Délibération initiale	Support de poste	Quotité de temps de travail
---------	--------------	------------------	---------------	---------------	-----------------------	------------------	-----------------------------

Administrative	Urbanisme	Responsable des Autorisations du droit des sols	1	Adjoint administratif	27/03/2017	Poste permanent	Temps complet
				Grade d'ajustement	Date d'effet d'ajustement		
				Rédacteur	Date de transmission au contrôle de légalité		
Administrative	Urbanisme	Chargé.e du développement durable	1	Grade initial	Délibération initiale	Poste permanent	Temps complet
				Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> cl	28/02/2020		
				Grade d'ajustement	Date d'effet d'ajustement		
				Attaché	Date de transmission au contrôle de légalité		

- Suppression de postes

Compte tenu de l'évolution des besoins de personnel de la collectivité et de la mise en adéquation du tableau des effectifs, le poste suivant n'a pas vocation à être pourvu et doit être supprimé. Le Comité technique du 25 avril 2022 a émis un avis favorable relative à cette suppression.

Filière	Pôle/Service	Libellé d'emploi	Suppression de poste	Support de poste	Date d'effet	Grade	Quotité de temps de travail
Technique	Direction Informatique	Technicien Informatique	1	CDI après 6 ans de CDD	Date de transmission au contrôle de légalité	Technicien ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

D2022-05-31 Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions d'instructeur du droit des sols au sein du service urbanisme à temps complet, pour une durée déterminée de trois ans.

ARTICLE 2 : Dit que cet emploi sera occupé par un agent en possession d'un diplôme de niveau licence (Bac+3) à Master (Bac +5) en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

ARTICLE 3 : Précise que la rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur. La rémunération sera calculée par rapport aux échelons compris entre les échelons 1 à 6. Les suppléments et indemnités prévus par délibération s'ajouteront.

ARTICLE 4 : *Dit que les crédits sont prévus au budget principal 2022 de la Commune.*

---

D2022-05-32 Indemnité horaire pour travail le dimanche et les jours fériés

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

ARTICLE 1 : *Décide qu'à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité, les agents titulaires, stagiaires, non titulaires de la collectivité percevront l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés.*

ARTICLE 2 : *Fixe l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés au montant fixé par les textes en vigueur.*

ARTICLE 3 : *Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.*

---

D2022-05-33 Indemnité de panier

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

ARTICLE 1 : *Décide que les agents titulaires, stagiaires, non titulaires de la collectivité percevront l'indemnité de panier dans le cadre défini (travail de 21h à 6h du matin, 6 heures consécutives), à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.*

ARTICLE 2 : *Dit qu'une enveloppe dédiée à cette indemnité est prévue au budget 2022.*

---

D2022-05-34 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel auprès de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) – service sentier

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

ARTICLE 1 : *Approuve pour l'année 2022 la convention, ci-annexée, de mise à disposition du personnel communal du service « sentiers » auprès de la CCHT afin d'entretenir les balisages et sentiers intercommunautaires sur le territoire de la commune de Tignes.*

ARTICLE 2 : *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette dite convention.*

---

D2022-05-35 Conventions de mise à disposition du personnel communal auprès de la Régie des pistes

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

ARTICLE 1 : *Approuve les conventions de mise à disposition du personnel communal, ci-annexées, à la Régie des Pistes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022.*

ARTICLE 2 : *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.*

---

D2022-05-36 Signature de la convention de mise à disposition de personnel entre la Régie des Pistes et la Commune

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve la convention, ci annexée, de mise à disposition de personnel entre la Régie des Pistes et la Commune, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 02 septembre 2022.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Régie des Pistes ladite convention.*

---

D2022-05-37 Marché de maintenance et exploitation des installations techniques et renouvellement des chaudières de l'espace aquatique et de bien-être « Le Lagon » à Tignes - Autorisation à donner au Maire de signer le marché

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer les pièces du marché n°TIG22-05SER relatif aux prestations de maintenance et d'exploitation des installations techniques et renouvellement des chaudières du Lagon attribué à la société VEOLIA-ECHM-SCA.*

*ARTICLE 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 21 compte 2131 du budget annexe Lagon de la Commune.*

---

D2022-05-38 Marché d'acquisition et livraison de véhicules pour la Commune de Tignes - Autorisation à donner au Maire de signer les marchés

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer les pièces du marché n°TIG22-06FOU relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules attribué à la société GRISET MATERIEL pour le lot n°1, à la société DAUPHINE POIDS LOURDS pour le lot n°2 et à JIGE INTERNATIONAL pour le lot n°3.*

*ARTICLE 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 21 compte 2182 du budget principal de la Commune.*

---

D2022-05-39 Autorisation à donner à la SA Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) de déposer un dossier de permis de construire sur une parcelle communale et à occuper temporairement le domaine public, en vue de la construction d'un tapis roulant transport de skieurs, démontable et non couvert, sis lieu-dit « Le Val Claret »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Autorise la SA Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM), représentée par M. Pascal ABRY, à déposer ce dossier de permis de construire, enregistré sous le numéro PC 073 296 22 M0011, sur une partie de la parcelle communale cadastrée section AB sous le numéro 188, sis lieu-dit « Le Val Claret »,*

*ARTICLE 2 : Autorise la SA Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM), représentée par M. Pascal ABRY, à occuper temporairement le domaine public en question, en sa qualité de délégataire du service public des remontées mécaniques.*

D2022-05-40 Signature d'une convention d'aménagement avec la SARL VOLGA dans le cadre de la réalisation d'un petit hôtel de tourisme classé 3 étoiles minimum, après démolition du chalet « Fraidieu », sis 232 chemin de Crouze, lieu-dit « Le Bec Rouge »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec la SARL VOLGA, représentée par M. Michel DE BEYTIA, afin de garantir la destination du projet ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques dans le cadre la réalisation d'un petit hôtel de tourisme classé 3 étoiles minimum, après démolition du chalet « Fraidieu », sis 232 chemin de Crouze, lieu-dit « Le Bec Rouge ».*

*ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.*

D2022-05-41 Signature d'une convention d'aménagement avec Madame et Monsieur CLAMADIEU, dans le cadre de l'extension avec rénovation énergétique globale du chalet touristique « La Sassièrè », sis 518, Montée des Hauts des Brévières, lieu-dit « Le Verney »

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec Madame et Monsieur CLAMADIEU Karine et Jean-Lionel, afin de garantir la destination du projet ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques dans le cadre de l'extension avec rénovation énergétique globale du chalet touristique « La Sassièrè », sis 518, Montée des Hauts des Brévières, lieu-dit « Le Verney ».*

*ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.*



3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LOGEMENT – AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

Pas de point présenté dans ces domaines.

4<sup>ÈME</sup> PARTIE – JEUNESSE – SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

D2022-05-42 Abrogation de la délibération n° D2022-04-26 du 11 mai 2022 – Création d'une crèche municipale

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour) :  
3 votes contre de Franck MALESCOUR, Odile PRIORE et Martial DEBUT*

*ARTICLE 1 : Abroge la délibération n° D2022-04-26 du 11 mai 2022 approuvant le principe de création d'une micro-crèche.*

*ARTICLE 2 : Approuve la création d'une crèche municipale afin de répondre aux besoins des familles sur la Commune de Tignes.*

*ARTICLE 3 : Approuve les budgets prévisionnels en fonctionnement et en investissement pour cette structure.*

*ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches en vue de la réalisation de ce projet.*

*ARTICLE 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'ouverture de cette crèche.*

---

D2022-05-43 Signature d'une convention de gardiennage avec la FACIM - Été 2022

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve la convention, ci-annexée, de gardiennage pour l'été 2022 dans le cadre de l'ouverture au public de l'église Saint-Jacques-d'Assyrie, située aux Boisses.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.*

*ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Commune 2022.*

---

D2022-05-44 Signature d'une convention de partenariat FACIM - Été 2022

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat, ci-annexée, pour l'été 2022 dans le cadre des activités de découverte du patrimoine.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.*

*ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Commune 2022.*

*Monsieur le Maire clôture la séance à 20h08*